Nº 602815

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2009-2010

PROJET DE REGLEMENT GRAND-DUCAL

concernant la performance énergétique des bâtiments fonctionnels et modifiant

- le règlement grand-ducal modifié du 30 novembre 2007 concernant la performance énergétique des bâtiments d'habitation;
- 2. le règlement grand-ducal modifié du 10 février 1999 relatif à l'agrément de personnes physiques ou morales privées ou publiques, autre que l'Etat, pour l'accomplissement de tâches techniques d'étude et de contrôle dans le domaine de l'énergie

SOMMAIRE:

*

DEPECHE DE LA MINISTRE AUX RELATIONS AVEC LE PARLEMENT AU PRESIDENT DE LA CHAMBRE DES DEPUTES

(23.7.2010)

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en annexe copie d'une lettre de Monsieur le Ministre de l'Economie et du Commerce extérieur au sujet de l'avis complémentaire de la Conférence des Présidents du 15 juillet 2010 sur le projet de règlement grand-ducal sous rubrique et plus particulièrement la façon de procéder dans les meilleurs délais possibles à la publication du règlement grand-ducal en question.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Pour la Ministre aux Relations avec le Parlement, Jean-Luc SCHLEICH Chef de bureau adjoint Mesdames, Messieurs,

En me référant au dernier alinéa de l'avis sous rubrique, je crois comprendre que la Conférence des Présidents est favorable au texte du règlement grand-ducal tel que proposé par le gouvernement dans sa teneur actuelle (avec l'annexe en langue allemande) sous réserve de considérer la remarque du Conseil d'Etat qui préconise la publication de l'annexe en langue française. A mes yeux, cela signifierait que la publication de l'annexe en langue allemande pourrait se faire dans un premier temps et que dans un deuxième temps une traduction française serait de mise.

A cet égard, je souligne encore une fois l'urgence de la publication du texte au Mémorial vu le danger imminent de voir la Cour de justice de l'Union européenne condamner le Grand-Duché du Luxembourg en vertu de l'article 260 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne avec des conséquences pécuniaires graves pour notre pays. La mise en demeure de la Commission européenne y relative nous est parvenue le 7 juin 2010.

A cela s'ajoute que la traduction de l'annexe en langue française est très complexe et nécessitera un certain temps au regard de l'envergure du texte et de la difficulté des terminologies normatives à traduire. J'estime que mes services pourraient introduire dans la procédure réglementaire un projet de texte traduisant l'annexe technique en langue française tel que préconisé par le Conseil d'Etat endéans un délai de 6 mois à compter de la publication du règlement grand-ducal.

Je vous saurais gré de bien vouloir m'informer si cette démarche trouve l'approbation de la Conférence des Présidents ce qui me permettra de notifier à la Commission européenne la transposition complète de la directive 2002/91/CE sur la performance énergétique des bâtiments.

En cas de questions, mes services se tiennent à votre entière disposition.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes sentiments très distingués.

Le Ministre de l'Economie et du Commerce extérieur, Jeannot KRECKE

*

DEPECHE DU PRESIDENT DE LA CHAMBRE DES DEPUTES AU PREMIER MINISTRE

(12.8.2010)

Monsieur le Premier Ministre,

J'ai l'honneur de vous informer que la Conférence des Présidents a décidé, au cours de sa réunion du 5 août 2010, de donner son approbation à la façon de procéder de Monsieur Jeannot Krecké, Ministre de l'Economie et du Commerce extérieur, formulée dans sa lettre du 21 juillet 2010, concernant la publication du règlement grand-ducal repris sub 1.

En ce qui concerne la publication du projet de règlement grand-ducal repris sub 2, la Conférence des Présidents s'est prononcée, lors de cette même réunion, en faveur d'une publication des annexes au Journal officiel de l'Union européenne, tel que l'a demandé Monsieur le Ministre de l'Economie et du Commerce extérieur dans sa lettre du 30 juillet 2010.

J'adresse copie de la présente à Madame Octavie Modert, Ministre aux Relations avec le Parlement et à Monsieur Jeannot Krecké, Ministre de l'Economie et du Commerce extérieur.

Veuillez croire, Monsieur le Premier Ministre, à l'assurance de ma très haute considération.

Pour le Président de la Chambre des Députés, Le Vice-Président, Lydie POLFER